Nations Unies S/2005/378

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juin 2005
Français
Original: anglais

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité.

II. Insécurité au Darfour

2. La visite que j'ai effectuée au Darfour en mai 2005 était la première dans cette région depuis près d'un an. Au cours de cette visite, il m'est apparu clairement que les conditions de sécurité s'étaient améliorées. Le niveau général de violence, en particulier à l'égard des civils, a été inférieur à celui enregistré au cours de 2004. Les statistiques mensuelles ne sont cependant pas foncièrement encourageantes. Ainsi, au mois de mai, on a constaté une augmentation du niveau de violence et de l'insécurité par rapport au mois d'avril, comme en témoignent les accrochages entre le Gouvernement et les mouvements rebelles, le banditisme, les vols de bétail et le harcèlement des civils et des agents humanitaires. En outre, les attaques contre des civils et les viols ont continué.

3. À la différence du mois d'avril, on a signalé des combats entre le Gouvernement et le Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS) et le Mouvement pour la justice et l'égalité tout au long du mois de mai, mais la périodicité des accrochages a augmenté pendant la deuxième quinzaine. Dans la plupart des cas, les forces gouvernementales ont été mises sur la défensive alors que les mouvements rebelles lançaient des attaques de faible ampleur contre des convois gouvernementaux ou des petites unités de l'armée ou de la police. Il semble que le M/ALS ait été le plus souvent à l'origine des affrontements.

4. Les milices progouvernementales ont continué d'agir dans les trois États du Darfour au cours du mois de mai. Même s'ils n'ont pas lancé d'attaque de grande ampleur contre un village, telle que le pillage de Khor Abeche au Darfour-Sud le mois dernier, les miliciens ont continué d'attaquer et de harceler les populations civiles. Le plus souvent, des attaques de faible intensité ont été lancées contre des villages et des fermes et l'on continue de signaler des viols de femmes par des miliciens. On croit néanmoins savoir que le nombre de viols a légèrement diminué en mai, en raison principalement de la présence accrue de soldats et de policiers de

la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à l'intérieur et à l'extérieur des camps de personnes déplacées.

5. Au cours de la période considérée, on a également signalé que les forces gouvernementales opéraient dans les mêmes zones et au même moment que les milices, visiblement dans le même but. À cet égard, j'appelle de nouveau le Gouvernement à désarmer ces milices tribales conformément à la demande exprimée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1556 (2004) et ses résolutions ultérieures. Comme nous l'avons constaté ces derniers mois, le Gouvernement a les moyens d'agir contre les milices, en particulier dans les cas de vol de bétail et autres actes criminels. Afin d'assurer le niveau de sécurité dont on a tant besoin au Darfour, le Gouvernement doit néanmoins prendre des mesures systématiques contre les milices, en toutes circonstances, que leurs actions soient criminelles ou militaires, en vue de leur éventuels désarmement et démobilisation.

6. Non seulement les mouvements rebelles ont été plus actifs militairement contre les forces gouvernementales, mais le M/ALS et le Mouvement pour la justice et l'égalité ont tous deux attaqué des villages et des cibles civiles. Par ailleurs, ces deux mouvements repositionnent leurs forces dans de nouvelles zones qui sont interdites en vertu du cessez-le-feu ou d'autres accords spécifiques. Tout dernièrement, le Mouvement pour la justice et l'égalité a réinvesti la ville de Gereida au Darfour-Sud le 29 mai, malgré l'accord conclu en février entre le Gouvernement, les mouvements rebelles et la MUAS, en vertu duquel tous les combattants quitteraient Gereida et trois autres villes. En mai, les mouvements rebelles ont également fait de plus en plus obstacle aux agents humanitaires et à la MUAS. Le M/ALS, en particulier, a été impliqué dans un certain nombre d'incidents qui ont retardé ou dévié le passage de fournitures ou de personnel humanitaires. Le 10 mai, un groupe du M/ALS a notamment détenu 18 membres d'une équipe de la MUAS pendant plus de 24 heures, en arguant qu'elle se livrait à des activités d'espionnage, avant de relâcher ses membres sains et saufs.

7. Les actes de banditisme ont continué de ravager le Darfour au mois de mai et l'on signale que ces actes criminels sont de plus en plus le fait de rebelles et de miliciens, outre les criminels de droit commun agissant sans motivation politique. Le banditisme menace l'ensemble des activités commerciales et humanitaires au Darfour. Le 26 mai, le Gouvernement a fait connaître à la MUAS son intention de déloger par la force les bandits opérant sur la route entre Tawilla et Kebkabiya au Darfour-Nord, si les attaques contre ses véhicules ne cessaient pas. Tout en reconnaissant qu'il incombe au Gouvernement d'assurer la sécurité le long de ses routes, je lui demande instamment de ne pas avoir recours aux mêmes tactiques disproportionnées qu'il a utilisées lors d'opérations semblables fin 2004 et qui ont eu des conséquences désastreuses pour les populations civiles locales.

8. La région frontalière entre le Tchad et le Darfour-Ouest est restée une source de préoccupation en mai alors que les habituelles tensions à la frontière ont été avivées par la migration de troupeaux de bétail vers les pâturages du Soudan. La migration de groupes nomades et de leurs troupeaux a aggravé les conditions de sécurité et économiques déjà fragiles, et accru la rivalité avec les tribus locales, les personnes déplacées et les groupes armés pour ce qui est de l'accès aux ressources d'eau limitées et aux pâturages. Les nombreux accrochages et actes de banditisme signalés en mai témoignent de l'instabilité dans cette région et d'autres parties du Darfour où les nomades se disputent la terre et d'autres ressources avec les fermiers.

Il est encourageant de constater que, contrairement à l'année dernière, des consultations ont été entamées à différents niveaux concernant les mesures propres à atténuer les possibles conflits résultant de cette rivalité.

III. Aide humanitaire et protection des civils

9. La violence et les activités criminelles constatées en mai ont eu des répercussions néfastes sur les opérations humanitaires, limitant temporairement l'accès à certaines zones. L'insécurité croissante dans certaines zones, conjuguée au début de la saison des pluies, ne fera que compliquer davantage l'acheminement de l'aide humanitaire.

10. La zone du Djebel Mara devient de plus en plus difficile d'accès pour les opérations de secours, car l'insécurité et les pluies rendent le trajet par la route vers la plupart des localités dans des zones tenues par les rebelles risqué. L'hélicoptère est le seul moyen d'accès et les conséquences sont évidentes pour l'efficacité et le coût de l'acheminement de l'aide à la population dans le besoin. Dans l'est du Djebel Mara (Darfour-Sud), les milices tribales nomades sont très nombreuses et continuent de patrouiller les villages abandonnés de Abu Jara et Tege. Ce groupe a reconnu avoir tiré sur des agents humanitaires au début du mois de mai. L'accès par la route est encore possible dans les zones du Djebel Mara contrôlées par les forces gouvernementales, malgré quelques incidents ici et là.

11. Au Darfour-Nord, le M/ALS a tendu des embuscades à plusieurs convois et véhicules appartenant à des organisations humanitaires, ou loués par elles, le long de l'axe routier Kabkabiya-El Fasher. L'ONU et les organisations non gouvernementales ont par la suite entamé des consultations pour souligner de nouveau les principes opérationnels et améliorer les procédures d'information des parties concernant les mouvements des agents humanitaires.

12. Au cours de la période considérée, l'insécurité et le banditisme persistants sur la route entre Ed Daein et Nyala (Darfour-Sud) ont sérieusement entravé les opérations de secours humanitaire. Des camions du Programme alimentaire mondial (PAM) ont été systématiquement pillés par des bandits armés sur cet axe routier au début du mois de mai et deux chauffeurs ont été tués le 8 mai. En outre, cinq membres d'organisations non gouvernementales ont été enlevés et détenus pendant trois heures à Sanamanaga (Darfour-Sud) par des éléments soupçonnés d'appartenir au M/ALS.

13. On recense toujours plus de 2,5 millions de personnes touchées par le conflit et la sécheresse, dont près de 1,9 million de personnes déplacées. On compte désormais 11 500 agents humanitaires dans la région, dont plus de 950 étrangers. La présence humanitaire internationale s'est étendue à plus de 20 sites à l'extérieur des capitales des trois États. Il convient de renforcer et d'étendre encore cette présence si l'on veut répondre adéquatement aux besoins d'aide et de protection. En avril, le PAM a distribué 30 000 tonnes de vivres à 1,6 million de personnes. Le nombre de populations touchées ayant bénéficié d'une aide humanitaire continue en matière de vivres, d'eau, d'assainissement, d'abris et de secours non alimentaires et de services sanitaires est resté stable depuis le début de 2005, oscillant entre 60 et 75 %.

14. Les organismes d'aide humanitaire continuent d'être intimidés par certaines autorités, en particulier dans le camp de Kalma où certains représentants de la

Commission d'aide humanitaire se sont employés à limiter les contacts entre les organisations non gouvernementales et les personnes déplacées. Les ONG apportant un soutien médical et d'autres formes de soutien aux victimes de violences sexuelles se sont révélées particulièrement vulnérables tout comme celles considérées comme protégeant les activités des civils. Les autorités du Darfour-Sud affirment que les « activités de protection » constituent une ingérence politique malvenue. Le dépôt de plaintes arbitraires et non vérifiées ainsi que les arrestations et détentions arbitraires sont particulièrement préoccupants, à l'exemple de la détention récente de deux responsables de Médecins sans frontières-Hollande en raison de la publication par leur organisation d'un rapport sur les conséquences du viol au Darfour. La question de l'intimidation des ONG a été évoquée lors des deux dernières réunions du Sous-Comité du Mécanisme d'application conjoint sur les droits de l'homme et la protection, tenues les 11 et 29 mai. Lors de la première réunion, le Gouvernement et l'ONU sont convenus d'effectuer une mission commune pour examiner le problème de près.

15. L'intimidation des cheiks et des personnes déplacées au lendemain de rencontres privées avec des délégations de haut niveau et de fonctionnaires de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a également continué. Lors de ma visite au camp Kalma le 28 mai, j'ai exhorté les responsables locaux à faire en sorte de mettre fin à ce type de harcèlement et d'intimidation. Les autorités qui m'accompagnaient m'ont assuré publiquement qu'elles y veilleraient. La Mission suivra cette question de près.

16. Comme en avril, la protection des civils au Darfour ne s'est pas améliorée de façon notable en mai. On continue de faire état de violences sexuelles à l'égard des fillettes. Au cours du dernier mois, les autorités ont enquêté sur 13 agressions de ce type. Une série de rapports particulièrement alarmants indique que c'est la plus jeune d'un groupe de femmes qui est choisie pour subir des violences sexuelles. La police et les procureurs ont agi concernant des affaires retentissantes de viols d'enfants, mais nombre d'affaires demeurent sans suite. Des enfants sont parfois enlevés pendant une courte période, souvent au cours d'une agression sexuelle, puis relâchés. En mai, on m'a soumis des rapports signalant des cas d'enfants enlevés pendant des périodes plus longues et faisant apparaître qu'ils étaient forcés à travailler.

17. La violence à l'intérieur et à l'extérieur du camp de Kalma a atteint son point culminant lors d'incidents qui se sont déroulés les 20 et 21 mai, faisant six blessés parmi les personnes déplacées et trois dans les rangs de la police. L'accès du camp a été interdit aux organismes humanitaires puis rétabli le 22 mai. Comme suite à ces incidents, la MUAS a établi une présence permanente dans le camp. Trente postes de police mobile destinés à la police de l'Union africaine ont été acquis par la Norvège et seront déployés d'ici fin juin dans une trentaine de camps et de sites regroupant des personnes déplacées. Il est prévu d'établir une présence de l'Union africaine dans 35 autres camps et sites d'ici fin septembre, si le financement le permet.

18. L'aide humanitaire a repris à Khor Abeche, après que l'Union africaine y ait établi une présence comme suite à l'attaque et à la destruction du village par les milices le 7 avril. Au cours de la deuxième quinzaine de mai, le PAM et World Vision ont distribué des vivres à 4 500 personnes et des secours non alimentaires devraient arriver bientôt.

IV. Droits de l'homme

19. À la fin de mai, la composante droits de l'homme de la MINUS comprenait 41 spécialistes des droits de l'homme, dont 11 Volontaires des Nations Unies. Trois bureaux régionaux sont opérationnels à Nyala, El Geneina et El Fasher, et un quatrième bureau devrait ouvrir à Zalingei au début de juin. D'ici à la fin de juin 2005, 65 spécialistes des droits de l'homme au total seront déployés au Darfour, dont 18 Volontaires des Nations Unies.

20. En coopération avec la police et d'autres responsables de l'administration, les spécialistes des droits de l'homme déployés au Darfour suivent l'action menée par le Gouvernement pour assurer la protection des droits de l'homme et mettre fin à l'impunité. Le Gouvernement a pris certaines mesures en vue d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et, en particulier, sur les actes de violence sexuelle. Il a en outre intensifié ses activités en vue d'arrêter les coupables. Ce sont là des résultats encourageants des efforts déployés par le Gouvernement pour faciliter la réconciliation nationale, en particulier au Darfour-Sud. Il reste que trop peu de mesures ont été prises pour faire cesser l'impunité. Un ensemble de facteurs d'ordre pratique, juridique et de procédure se combinent pour perpétuer et renforcer le climat d'impunité qui règne au Darfour. Tant que l'on ne viendra pas à bout de ces problèmes, les violations des droits de l'homme se poursuivront. La nécessité de s'attaquer aux causes profondes de l'impunité appelle une intervention du Gouvernement à tous les niveaux, un examen complet de la législation en vue de la modifier, et la création d'un mécanisme et de procédures efficaces pour surveiller les actions des autorités.

21. L'Organisation des Nations Unies entame un dialogue avec le Gouvernement pour tenter de l'encourager à prendre de telles mesures. Le Sous-Comité du Mécanisme d'application conjoint a convoqué des réunions les 11 et 29 mai à Khartoum en vue de rassembler des représentants de la MINUS, de la communauté internationale et du Gouvernement. Les participants se sont largement étendus sur certaines lacunes de la politique gouvernementale s'agissant de la protection des droits de l'homme, en particulier, la violence sexuelle et la violence à l'égard des femmes. Ils sont convenus de continuer à œuvrer ensemble de manière concertée et pragmatique, notamment, pour fournir une assistance technique en vue de renforcer les capacités des autorités locales. Le 29 mai, le Gouvernement a accepté de collaborer avec la MINUS en vue de faire une mise au point écrite des textes réglementaires, de manière à renforcer la protection des survivantes d'actes de violence sexuelle et à empêcher qu'elles n'en soient à nouveau victimes. Il a en outre accepté de coopérer avec la Mission pour lui permettre d'accéder aux centres de détention et pour définir des mécanismes visant à éviter les réinstallations forcées. Il a également fait quelques suggestions concernant des projets de coopération technique.

V. Processus de paix au Darfour

22. L'Union africaine (UA) a annoncé que la prochaine série des pourparlers de paix se tiendrait à Abuja, le 10 juin prochain. Le Président de l'Union, Alpha Oumar Konaré, a en outre annoncé qu'il avait désigné un médiateur de haut niveau, Salim A. Salim, comme Envoyé spécial de l'Union africaine pour les pourparlers de paix intersoudanais au Darfour.

23. Le Mouvement pour la justice et l'égalité a annoncé qu'il avait l'intention de participer aux pourparlers, et j'ai reçu des informations indiquant que l'A/MLS envisage également d'y assister. La participation de toutes les parties à un niveau élevé revêtira une grande importance pour assurer que les décisions prises à Abuja seront suivies d'effets. Comme lors des précédentes sessions, l'ONU sera présente à Abuja afin de fournir aux parties et à l'équipe de médiation de l'Union africaine l'appui et l'assistance dont elles ont besoin pour faciliter les négociations.

24. Le succès de la prochaine série de pourparlers sera essentiel pour l'avenir du processus politique au Darfour. En juillet, les branches exécutive et législative du nouveau Gouvernement soudanais, le Gouvernement d'unité nationale, devraient être mises en place. Une nouvelle réalité politique marquée par un esprit d'ouverture se fait jour dans ce pays. Il importe au plus haut point que le Darfour fasse partie de ce processus. La prochaine série de pourparlers qui se tiendra à Abuja offrira aux parties une bonne occasion pour faire en sorte que cette province soit associée à ces progrès.

25. Lors des consultations que j'ai eues à Khartoum il y a quelques jours, les responsables soudanais m'ont assuré que l'accord signé à Naivasha servirait de modèle et de cadre pour la conclusion d'un accord au Darfour, assorti d'autres accords sur le partage du pouvoir et des richesses, et sur l'établissement d'une commission foncière et la mise en place d'un processus de réconciliation. Il importe à présent que les mouvements armés se rendent à Abuja munis d'un projet clair et cohérent d'accord politique et investis par leurs partisans d'un mandat pour négocier un règlement durable et définitif. Le projet d'accord-cadre de l'Union africaine, qui a été communiqué aux parties ces derniers mois, ouvre la voie à la conclusion rapide d'un accord constructif.

26. Les pourparlers politiques d'Abuja devraient être dissociés des questions de sécurité, qui relèvent des organes chargés de surveiller le cessez-le-feu et de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). Toutefois, l'amélioration de la sécurité sur le terrain permettrait de créer un climat propice à la tenue de négociations et contribuerait à établir la confiance entre les parties s'agissant de leur engagement en faveur de la paix. Par sa résolution 1591 (2005), le Conseil de sécurité a créé un mécanisme chargé de lutter contre les violations du cessez-le-feu et des autres engagements pris concernant le Darfour, qui constitue un outil efficace pour dissuader les parties de commettre de telles violations, en particulier avant et pendant les pourparlers d'Abuja. Le renforcement actuel de la MUAS sur le terrain, grâce à l'aide généreuse de la communauté internationale, devrait aussi contribuer à améliorer la situation en matière de sécurité et, de manière indirecte, à assurer le succès des pourparlers d'Abuja.

VI. Mission de l'Union africaine au Soudan

27. Au 31 mai, l'effectif total de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) a été porté à 2 674 personnes, dont 1 732 militaires de la force de protection, 451 observateurs militaires, 460 membres de la police civile et 31 membres du personnel recruté sur le plan international et de la Commission de cessez-le-feu, soit une différence de 646 personnes entre les effectifs qui ont été déployés et ceux qui avaient été autorisés en octobre 2004. Cela est dû en grande partie aux problèmes qui continuent d'empêcher le déploiement complet des

membres supplémentaires de la police civile (seulement 460 sur les 815 prévus), mais les efforts se poursuivent en vue de combler cet écart.

28. La décision prise en avril par l'Union africaine d'augmenter les effectifs de la MUAS a été largement appuyée par les donateurs internationaux. Le 26 mai, au siège de l'UA, le Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, et moi-même, avons présidé une conférence d'annonces de contributions destinée à appuyer l'expansion de la Mission. J'ai été heureux de constater que les gouvernements se sont engagés à consacrer plus de 291 millions de dollars à cette cause, montant qui devrait suffire pour entamer la prochaine phase d'expansion de la Mission.

29. L'ONU et l'Union africaine ont renforcé leur coopération et la coordination pour ce qui est des questions opérationnelles liées à la MUAS. Les principales propositions figurant dans mon rapport sur l'assistance des Nations Unies à la MUAS (S/2005/285) en date du 3 mai, établi à l'intention du Conseil de sécurité, ont été bien accueillies par l'UA et la plupart d'entre elles ont été mises en œuvre. Une équipe du Département des opérations de maintien de la paix a ainsi été envoyée au siège de l'Union du 7 au 26 mai en vue d'aider les planificateurs de l'UA à mettre en place un plan d'opérations pour l'élargissement de la MUAS. La Cellule d'assistance de l'ONU auprès de l'UA, qui a activement participé à ces activités, a fourni une aide de suivi après le 26 mai.

30. L'importance que revêt l'assistance fournie à l'Union africaine pour l'aider à déployer davantage de soldats et de policiers au Darfour a été mise en évidence à la suite des succès remportés par la MUAS durant le mois de mai. Au lendemain de l'attaque lancée par des milices contre le village de Khor Abeche en avril, la MUAS y a installé un poste permanent comprenant 18 observateurs militaires et une force de protection composée de 70 soldats. Ce déploiement a contribué à rétablir la stabilité dans cette région du Darfour-Sud qui était en proie au chaos et a permis à plus de 2 000 habitants de revenir dans leur village sévèrement endommagé pour entreprendre la tâche ardue de la reconstruction.

VII. Observations

31. L'annonce de la reprise des pourparlers de paix sur le Darfour le 10 juin, à Abuja, est une heureuse nouvelle. Après plus de cinq mois d'atermoiements, les parties doivent mettre à profit cette occasion qui leur est offerte. À cette fin, la communauté internationale doit encourager les deux parties à venir s'asseoir à la table des négociations, munies de propositions sérieuses et investies de l'autorité nécessaire pour prendre des décisions et les appliquer.

32. Les nouvelles encourageantes sur le front politique sont toutefois atténuées par la relative intensification de la violence dans les trois états du Darfour par rapport à avril. Les mouvements rebelles, en particulier, doivent assumer la responsabilité des actes qu'ils ont commis le mois dernier. On peut établir une corrélation entre la reprise imminente des pourparlers et le retour de la violence. Nous avons assisté à des phénomènes similaires par le passé, lorsque les parties ont accéléré le rythme de leurs opérations offensives à la veille d'une nouvelle série de négociations politiques dans l'espoir d'en tirer un avantage tactique qu'elles pourraient exploiter à la table des négociations. Indépendamment de la logique qui sous-tend ces opérations, on ne peut que déplorer les effets qu'elles ont sur la vie des civils. De

plus, la violence contribue à créer un climat de suspicion et de méfiance mutuelle qui a rendu les négociations plus difficiles par le passé. J'exhorte toutes les parties à s'abstenir de lancer des opérations militaires offensives à la veille des pourparlers d'Abuja. Elles ne sauraient permettre que leurs actions sur le terrain ruinent les chances d'un règlement politique tant attendu.

33. De son côté, le Gouvernement doit lancer un programme efficace de désarmement et de démobilisation des milices tribales qui continuent de terroriser la population civile au Darfour. Comme il ressort clairement du présent rapport, si l'on constate des améliorations dans certains domaines, les milices continuent néanmoins de faire peser une grave menace sur les civils, que ce soit en les chassant de chez eux et en empêchant ceux qui ont déjà été chassés de rentrer ou en harcelant ceux qui sont enfermés dans les camps établis à l'intention des personnes déplacées. Il faut mettre fin à ces activités. Faute de quoi, les milices continueront d'agir en toute liberté et leurs crimes resteront impunis, la culture d'impunité qui s'est installée au Darfour constituera un obstacle de taille pour tout processus de réconciliation et risque de compromettre tout accord auquel les parties pourraient parvenir.